

## COMMUNE DE SAINT-AOUT

Tél 02 54 36 28 19

L'an deux mil vingt et un, le quinze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Août, se sont réunis **en session ordinaire** salle des commissions à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 janvier 2021.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Patrick LAMBILLIOTTE, Jean-Pierre NICOLET, Serge ROUET, Jean BREMAUD, François ROBIN, Michel PIN, Michèle SELLERON, Sylviane PLANTELIN, Chantal PADELLEC, Florian DUBREUIL, Sylvain PERROT, Alexandra DEBOUT, Agnès GONNET.

**Excusé** : Félix AKIYO, Véronique PINAUD,

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 13

**Secrétaire de séance** : Madame Chantal PADELLEC

<b>TRAVAUX ISOLATION SALLE DES FETES</b>
--

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Municipal du 26 octobre 2018 pour la réalisation de travaux d'isolation de la Salle des Fêtes.

Un premier avis d'appel public à la concurrence a été lancé 30 octobre 2020 pour ces travaux dont deux lots ont été infructueux. Un second appel a été lancé le 3 novembre 2020 pour ces deux lots.

Le Maître Œuvre a remis son analyse des offres le 15 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° et intitulé du lot	Estimation H.T.	Mieux disant	
		Entreprise	HT
1 Démolition - Gros-Œuvre		ECB	9 211.00 €
2 Echafaudage		Gaugry DP	14 500.00 €
3 Charpente - Couverture - Zinguerie	18 000.00 €	SAS Pasquet	18 296.42 €
4 Isolation Thermique par l'Exterieur	48 000.00 €	S.A.S. Nouvelle Bernardeau	46 107.74 €
5 Plâtrerie - Isolation	36 000.00 €	Techniplatre	19 500.00 €
6 Menuiseries Extérieures	45 500.00 €	Naudon Mathé	51 929.00 €
7 Menuiseries Intérieures	13 500.00 €	Sarl BHM	6 125.00 €
8 Plomberies Sanitaires	51 500.00 €	Eiffage Energie	20 028.00 €
9 Electricité - Ventilation		SLEE	48 094.03 €
10 Carrelage - Faïence	9 000.00 €	Tetot	14 450.00 €
11 Peinture	5 000.00 €	Peinture Sylvain	3 938.78 €
12 Aménagement de cuisine	1 500.00 €	Axima Réfrigération	2 745.00 €
	<b>TOTAL H.T. Travaux</b>	<b>228 000.00 €</b>	<b>254 924.97 €</b>
	TVA 20%	45 600.00 €	50 984.99 €
	<b>TOTAL T.T.C Travaux</b>	<b>273 600.00 €</b>	<b>305 909.96 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir les entreprises proposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics avec ces entreprises.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

<b>PROJET INSTALLATION VIDEO PROTECTION</b>
---

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune fait l'objet régulièrement d'actes de vandalismes et de dégradation sur des biens et équipements publics.

Ainsi, l'accroissement de ces actes d'incivilités, de détériorations et de vandalismes commis à l'encontre du patrimoine mobilier et immobilier communal nécessite aujourd'hui une réponse par la mise en place d'un système de vidéo surveillance, positionné à différents endroits du domaine public exigeant une surveillance toute particulière.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infraction.

Plusieurs zones ont été clairement identifiées avec le référent sureté de la gendarmerie nationale comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Saint-Août comportant 12 caméras sur 6 sites dont le coût estimé à 34 726.30 € HT soit 41 671.56 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation préfectorale pour l'installation de vidéo protection sur les secteurs concernés ;
- de solliciter des subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ; au titre du Fonds Départemental d'Action Rurale (F.A.R) et au titre du Fonds Départemental de vidéo protection.
- d'adopter que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Subventions	Montant
Mise en place du système	34 726.30 €	DETR	13 890.52 €
		FAR Equipement	6 945.26 €

		Fonds Départemental de vidéo protection	6 945.26 €
		Autofinancement	6 945.26 €
Total HT	34 726.30 €		34 726.30 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

<b>PROJET D'INSTALLATION AIRE DE JEUX JARDIN PUBLIC</b>
---

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'aire de jeux au jardin public de la salle des fêtes.

Le parc du jardin public accueille de nombreux visiteurs et afin d'agrémenter la zone de rencontre et compléter les activités de loisirs, il est proposé de créer un espace de jeux pour les enfants.

Le coût estimatif des jeux étant estimé à 33 192.32 € HT soit 39 830.78 € TTC ; le plan de financement estimatif peut alors se définir comme suit :

Fournitures et aménagement de jeux	33 192.32 € HT
Subvention DETR 40 %	13 276.92 €
Autofinancement	19 915.40 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré **DECIDE** :

- d'adopter l'opération portant sur la création d'une aire de jeux pour enfants au parc de la Salle des Fêtes pour un montant de 33 192.32 € soit 39 830.78 € TTC ;

- d'adopter le plan de financement ci-dessus ;

- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2021.

- s'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.